



Responsable de l'action culturelle

Offre n° O011240201372058

Publiée le 29/02/2024

Synthèse de l'offre

Employeur



COMMUNE DE GRUISSAN

Boulevard victor hugo
11430 Gruissan

Lieu de travail

Gruissan

Poste à pourvoir le

08/04/2024

Date limite de candidature

30/03/2024

Type d'emploi

Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à un nouveau besoin

Nombre de postes

1

Détails de l'offre

Famille de métiers

Culture > Politiques territoriales d'action culturelle

Grade(s)

recherché(s)

Rédacteur

Rédacteur principal de 2ème classe

Rédacteur principal de 1ère classe

Attaché

Métier(s)

[→ Chef ou cheffe de projet culturel](#)

Ouvert aux contractuels

Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail

Temps complet, 1607 heures annuelles

Management

Oui

Expérience souhaitée

Confirmé

Descriptif de l'emploi

Gruissan, station balnéaire et commune historique de plus de 5 000 habitants, surclassée de 40 000 à 80 000 habitants pour son activité touristique attrayante, se situe dans le sud de la France, au cœur du littoral audois. Implantée sur un vaste et riche territoire, la ville de Gruissan bénéficie d'une situation géographique attractive, au sein de l'aire urbaine de Narbonne, où il fait bon vivre.

La Ville de Gruissan mène une politique culturelle dynamique et souhaite renforcer le développement de son offre culturelle et patrimoniale à travers la montée en puissance d'événements existants et du travail effectué avec les acteurs du territoire (tissu associatif notamment).

Afin de porter cette ambition pour la culture à Gruissan, la commune recherche son/sa futur(e) Responsable de l'action culturelle (chef du service culture et animation patrimoniale).

Vous serez chargé de mettre en œuvre la politique culturelle et d'animation patrimoniale de la collectivité, ainsi que la saison culturelle, en lien avec les services culturels. Vous créez une synergie entre les équipes et les équipements culturels gérés en régie directe par la ville : une médiathèque, le Cube à musique, l'Espace d'Art Contemporain et le cinéma Pierre Richard.

En outre, vous aurez en charge : le contrôle et la gestion des services culturels, l'animation de la politique culturelle globale de la collectivité, dont l'élaboration et le suivi de la saison culturelle, ainsi que le contrôle, la gestion et la programmation de l'Espace d'Art Contemporain.

Missions / conditions d'exercice

MISSIONS PRINCIPALES :

- Auprès des élus : participe à l'élaboration et à la promotion de la politique culturelle de la collectivité ;
- Anime l'ensemble des ressources, des dispositifs et des partenariats en faveur du développement culturel territorial ;
- Élabore la saison artistique et culturelle et, veille à la cohérence des programmations de l'ensemble du service culturel ;
- Assure l'articulation des différentes politiques publiques présentes au sein de l'espace culturel ;
- Pilote et évalue les projets culturels de la ville ;
- Met en place des stratégies de fidélisation du public et des actions culturelles visant à l'élargissement des publics ;
- Élabore avec les équipes des orientations sur l'ensemble des champs de l'action culturelle (dont le Réseau de Lecture publique) et en lien avec les représentants des institutions cinématographiques et théâtrales du territoire ;
- Assure la gestion, le contrôle et la programmation de l'Espace d'Art Contemporain ;
- Assure la promotion et la communication de la politique culturelle.

MISSIONS SPECIFIQUES :

- Gestion administrative et budgétaire du service : élaboration et suivi des budgets (engagements, taux de réalisation, services faits, etc.), dossiers de subvention, sécurité juridique et technique, suivi des contrats et encadrement direct d'une secrétaire ;
- Management des équipes, soit 3 agents de médiathèque, 6 professeurs de musique, 2 agents d'animation culturelle, 1 secrétaire, 1 agent chargé d'accueil ;
- Coordonne l'ensemble des équipements culturels et porte la mise en œuvre des projets de réorganisation/mutualisation de ces équipements ;
- Accompagne les différents porteurs de projets et anime les différents partenariats ;
- Assure une veille professionnelle sur les champs de l'environnement territorial et des politiques culturelles ;
- Assure et veille à la sécurité des personnes et des biens culturels de la collectivité, lors de manifestations, en collaboration avec le service hygiène et sécurité.

RELATIONS INTERNES / EXTERNES :

- Relations avec l'autorité territoriale et la hiérarchie (Direction Pôle de rattachement, Direction générale) ;
- Travail en transversalité avec les autres directions ;
- Travail en lien avec les différents partenaires et l'environnement territorial (représentants de l'État, de la Région, du Département, des associations locales).

ORGANISATION DU SERVICE :

- 1 Chef de service (poste à pourvoir)
- 1 Unité administrative (2 agents)
- 1 Médiathèque (1 responsable et 2 agents)
- 1 Ecole de musique (1 responsable et 6 musiciens dont 1 intervenante à l'école)
- 1 Espace d'art contemporain (2 agents)

CONDITIONS D'EMPLOI ET AVANTAGES :

- *Poste à temps complet (35h/semaine) : temps de travail annualisé,
- *Déplacements fréquents et grande disponibilité : présence requise lors des événements et des manifestations en soirée, ainsi que les weekends,
- *Moyens mis à disposition : ordinateur, téléphone, véhicules partagés de la collectivité,
- *Collaboration avec l'ensemble des services ressources de la collectivité,
- *Participation employeur aux frais de mutuelle santé et prévoyance,
- *Forfait mobilités durables (sous conditions) et prise en charge à 75% des abonnements aux transports en commun pour les trajets domicile/travail,
- *Indemnisation des jours inscrits au CET (sous conditions),
- *Adhésions au CNAS et au COS (sous conditions).

Profils recherchés

DIPLOMES, FORMATIONS, EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

- Permis B obligatoire,
- Formation supérieure (BAC+3) et/ou expérience professionnelle dans le domaine du développement culturel, du patrimoine, des arts du spectacle,
- Expérience en management d'équipes.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES :

- Maîtrise des politiques culturelles et sociales ainsi que des dispositifs associés ;
- Connaissance des réseaux culturels, sociaux et éducatifs territoriaux ;
- Capacité à élaborer, piloter et évaluer une politique culturelle en collaboration avec divers acteurs ;
- Compétence dans l'encadrement, l'organisation et la coordination de services, d'équipes et de dispositifs ;
- Qualités de médiation entre professionnels et publics ;
- Capacité à développer et animer des partenariats fructueux ;
- Aptitude à la gestion budgétaire et maîtrise de l'outil informatique.

COMPETENCES TRANSVERSALES :

- Sens des responsabilités et force de proposition, démontrant une vision stratégique.
- Aptitude à anticiper les besoins et à rendre compte de manière transparente, tant de manière orale qu'à l'écrit ;
- Disponibilité et capacité d'adaptation aux situations dynamiques ;
- Maîtrise des techniques de dynamique de groupe, d'écoute et de concertation.

Contact

Contact	0468752120
Lien de candidature	https://ville-gruissan.fr/offre-demploi/
Informations complémentaires	<p>CONTACT :</p> <p>Jean-Michel CROS, Directeur du pôle culture, communication, citoyenneté (06.73.72.88.94).</p> <p>MODALITES DE CANDIDATURES :</p> <p>Poste à pouvoir dans les meilleurs délais.</p> <p>Les candidatures (CV et lettre de motivation, et dernier arrêté de situation administrative pour les agents titulaires) sont à adresser, à l'attention de Monsieur le Maire, Didier CODORNIOU à l'adresse mail suivante : emploi@ville-gruissan.fr.</p> <p>A défaut, les candidatures peuvent être envoyées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Gruissan, Hôtel de ville, Rue Jules Ferry, 11430 GRUISSAN.</p>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.